Vignerons
des Côtes du Rhône

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône

-

6 rue des Trois Faucons - CS 60093
84918 Avignon cedex 9 - France
Tél. 04 90 27 24 24

-

syndicat-cotesdurhone.com

VIGNERONS ET CAVES EN 2024

(CDR, CDR Villages et Crus) :

- > **4 196** déclarants de récolte (hors bailleurs à métayage)
- > **49** caves coopératives
- > **1 156** caves particulières
- > **48** négociants - vinificateurs

Le vignoble des Côtes du Rhône (Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages Avec et Sans Nom Géographique, Crus des Côtes du Rhône) couvre six départements (Vaucluse, Gard, Drôme, Ardèche, Loire et Rhône) sur trois régions administratives (Occitanie, Sud et Auvergne Rhône Alpes).

Il s'étend sur 172 communes.

La production 2024 des Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus des Côtes du Rhône s'élève à 1 694 055 hl sur 52 294 ha.

Identifications & Habilitations

En 2024, **4 489 opérateurs** (toutes activités) étaient habilités en AOC Côtes du Rhône et **2 465** en Côtes du Rhône Villages.
Par ailleurs, le nombre d'opérateurs habilités pour les Indications géographiques d'eau-de-vie est à ce jour de **51** pour l'IG Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône et de **16** pour l'IG Fine des Côtes du Rhône.

CÔTES DU RHÔNE

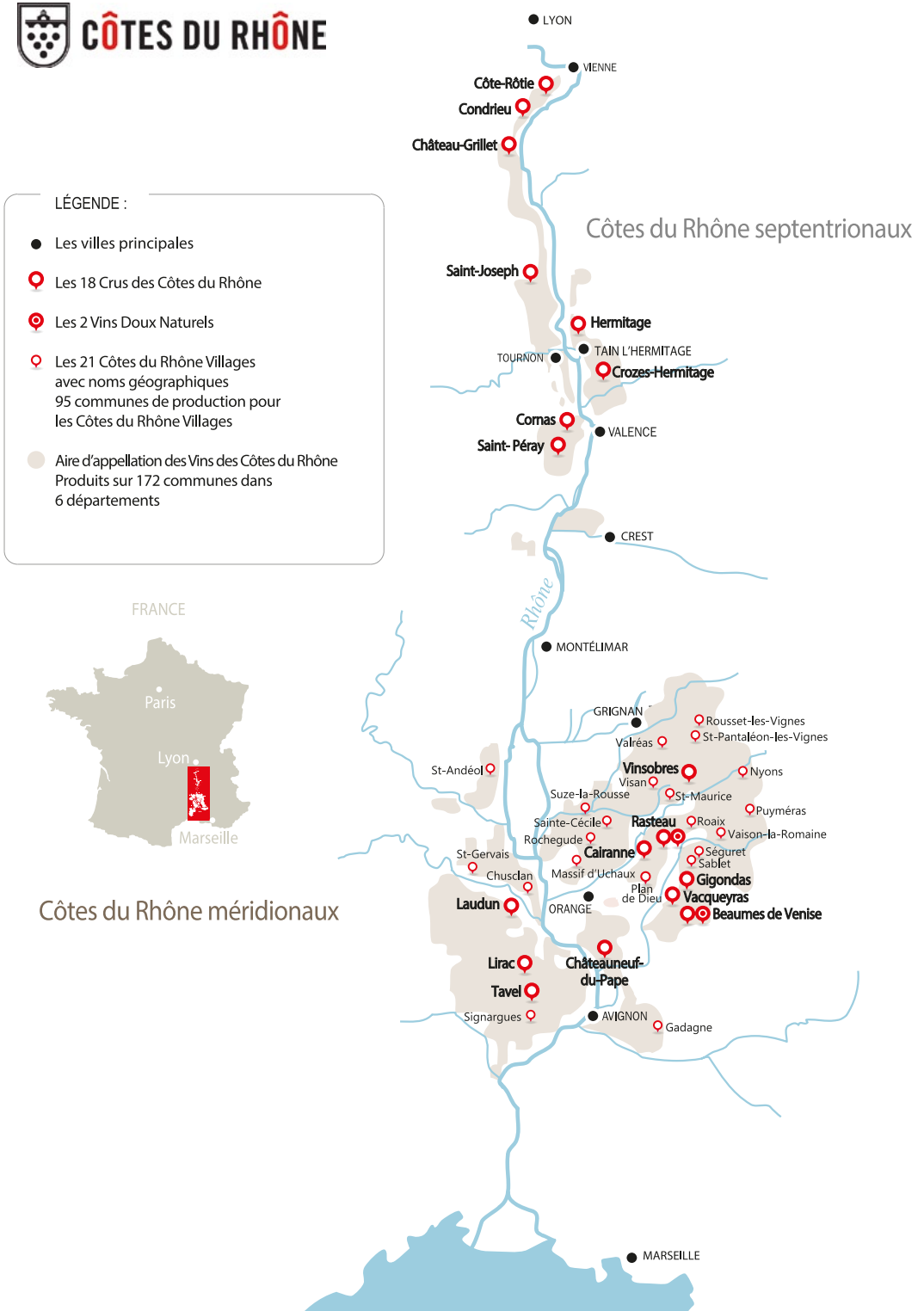

Vignerons des Côtes du Rhône

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SOMMAIRE

L'organisme viticole de référence ... 4
des Côtes du Rhône

Vos contacts au Syndicat Général ... 6

Damien Gilles : ... 7
Tracer une voie d'avenir pour les Côtes du Rhône

Conseils Juridiques ... 8
Protéger et défendre l'appellation

Gestion Administrative ... 10
Un soutien constant

Communication ... 11
Des outils à disposition

Technique et environnement ... 12
Un accompagnement au quotidien

Biodiversité ... 13
Des actions qui se poursuivent et se structurent

Crus et Côtes du Rhône Villages ... 14
Une dynamique collective au service du vignoble

RSE ... 15
Le 1er syndicat d'appellation labellisé niveau Confirmé en France

Campagne 2023–2024 ... 16
Un bilan contrasté mais des signaux positifs

Rapport financier ... 18

L'Institut Rhodanien ... 19
Pôle de compétence et d'expertise technique des Vignobles de la Vallée du Rhône

Inter Rhône ... 20
Renforcer les ambitions collectives

Actualités européennes ... 22
Nationales et régionales des vins AOC

Chiffres clés ... 23
Déclaration de revendication 2024

> DOCUMENT RÉALISÉ PAR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES DU SYNDICAT DES CÔTES DU RHÔNE, AVEC L'APPUI DE LA FÉDÉRATION DES AOC DU SUD-EST (FRAOC), L'INSTITUT RHODANIEN ET INTER-RHÔNE > CRÉDITS PHOTOS : P1 B.FAVRE, P3 I.GIBIER, P4 C.GRILHÉ, P7 I.GIBIER, P8 S.CHAPUIS, P9 G.DESPLANQUES, P10 I.GIBIER, P12 I.GIBIER, P13 C.GRILHÉ, P14 I.GIBIER, P17 B.FAVRE, P19 PRYSKA PGP CRÉATION VIDÉO, P20-21 INTER-RHÔNE ET B.FAVRE, P22 PIXABAY, C.GRILHÉ.

ÉDITO

Damien Gilles,
Président du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône

L'année 2024 a été riche et dense en activité comme désormais chaque année mais aussi très exigente et éprouvante sur le plan émotionnel.

La situation économique des Côtes du Rhône déjà difficile en 2023 s'est intensifiée en 2024, avec détresse morale et économique importante et des perturbations dans le vignoble (manifestations, visites à la Maison des Vins...)

L'année 2024 a été marquée par une activité intense et de nombreuses décisions courageuses pour préserver l'équilibre de notre filière. Elle fut également une période difficile sur le plan économique et humain. Les manifestations, les discussions dans nos instances, et les démarches entreprises ont révélé à quel point la situation nécessite une action collective forte et que nous restions solidaires.

Cependant, des chantiers importants restent en cours : réforme de la loi Égalim, mise en place d'accords de durabilité et reconnaissance des Organismes de Producteurs pour la filière viticole. Ces projets demeurent prioritaires pour le Syndicat.

Entre un contexte économique tendu, une consommation en recul et des aléas climatiques marqués, notre résilience a été mise à l'épreuve. Pourtant, ces circonstances ont révélé, une fois de plus, la force de notre collectif et notre capacité à nous adapter. Cette année, le millésime 2024 nous a offert une belle leçon : malgré les contraintes climatiques, la qualité a surpassé les attentes. Cela illustre bien notre capacité à tirer le meilleur de chaque situation. Je tiens à saluer l'engagement et les efforts de chacun. Baisser les rendements, recourir à la distillation ou envisager l'arrachage ne sont jamais des décisions faciles. Pourtant, ces choix courageux ont permis de stabiliser nos stocks, d'assainir le marché et de poser les bases d'une nouvelle dynamique.

Comme je l'ai évoqué en conférence de presse, il est essentiel de prendre part à cette dynamique en privilégiant des contrats respectant ce niveau de valorisation.

Cette mesure s'inscrit dans une stratégie globale : défendre le droit à la coordination économique des filières, adapter les outils de régulation et appeler à une clarification des textes européens.Ce ne sont pas de simples revendications, mais des solutions concrètes pour accompagner nos exploitations vers un avenir durable.

L'organisme viticole de référence des Côtes du Rhône

Le Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône est l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) des vins d'AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.
Son aire d'intervention s'étend sur six départements et trois régions.

Le Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884.

Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité).

Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao, Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône.

Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

Les missions de défense et de gestion

En tant qu'ODG, le Syndicat général mène, conformément à l'article L. 642.22 du Code rural, les missions suivantes :

> Contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus ;

> Élaborer les projets de Cahiers des charges de production et contribuer à leur application par les opérateurs ;

> Choisir un organisme de contrôle et participer à la mise en oeuvre des plans de contrôle et d'inspection ;

> Tenir à jour la liste des opérateurs et la transmettre périodiquement à l'organisme de contrôle et à l'Inao ;

> Participer aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, à la valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance statistique du secteur ;

> Mettre en oeuvre les décisions du Comité national de l'Inao le concernant ;

> Être consulté par l'Inao et les ministres concernés sur toute question de sa compétence.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 642.22 alinéa 3 du Code rural, il exerce également d'autres missions telles que :

> Mener toute action de défense des intérêts de ses membres,

> Mettre en place tout service, formation ou activité de nature à faciliter l'activité professionnelle des vignerons.

Trois organes de décision

L'Assemblée générale se réunit deux fois par an et compte 279 délégués.

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre et compte 103 titulaires et 69 suppléants.

Les délégués à l'assemblée générale et les administrateurs sont élus tous les trois ans par l'ensemble des déclarants de récolte Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Des représentants des Crus siègent également dans ces instances.

Le Bureau se réunit une fois par mois et compte 18 membres + 1 représentant de la Commission des Jeunes vignerons. Les responsables des Services du Syndicat participent à ces réunions.

Par ailleurs, le Syndicat général compte **une Section « Eau-de vie » et des Commissions de travail :** Caves coopératives, Côtes du Rhône Villages avec Noms Géographiques, Crus, Jeunes vignerons, Cahier des charges et Plan de contrôle, Environnement, Juridique.

Adhérents et ressources financières

Le Syndicat général compte des membres de droit et des membres associés.

Membres de droit

> Personnes physiques ou morales établissant une déclaration de récolte (telle qu'elle est prévue par l'article 407 du Code général des impôts) pour les AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.

> Personnes physiques ou morales intervenant dans la production, la transformation et/ou l'élaboration des deux IG de spiritueux « Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône » et « Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône ».

Membres associés

Syndicats reconnus ODG des Crus des Côtes du Rhône.

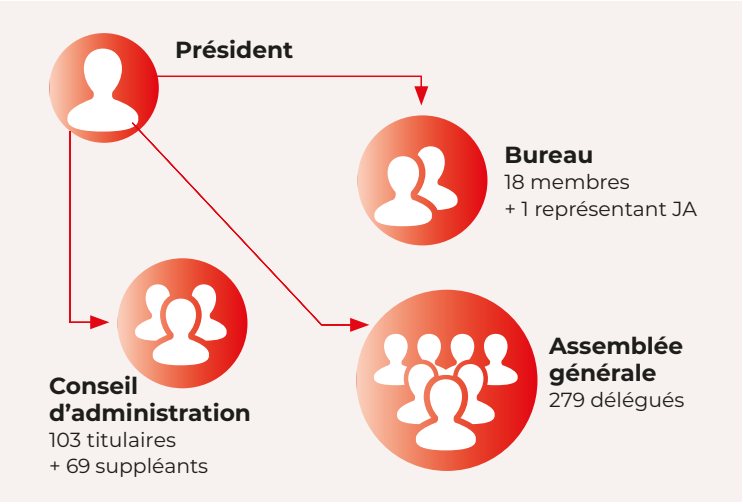

Montant des cotisations pour l'exercice 2024

Cotisation ODG : 0,63 €/hl

Cotisation membre associé : 0,44 €/hl (+ 0,05 €/hl si gestion des identifications/habilitations, + 0,15 €/hl si contrôle interne).

Cotisation syndicale volontaire : 0,03 €/hl

IG « Eau-de-vie des Côtes du Rhône » : 60 € (part fixe forfaitaire par opérateur) et 10 €/hl d'alcool pur (part variable appelée sur la base de la Drev).

Une organisation performante et durable

Le Syndicat général emploie 22 personnes (équivalent plein-temps au 31.12.24) réparties sur trois sites : Avignon, Orange et Tain l'Hermitage.

Par ailleurs, il a accueilli sur l'année 2024, un stagiaire issu de l'enseignement supérieur et 2 contrats d'apprentissage en cours.

Les Services sont dirigés par Laurent Jeanneteau. Leur organisation est certifiée Iso 9001/2015 et labellisée RSE niveau confirmé.

Voici les principales missions des différents Services :

Service RH et Qualité-RSE

> Gestion du personnel du Syndicat ;

> Déploiement de la démarche RSE et démarche Qualité.

Service Juridique, Restructuration et Affaires Publiques

> Pôle conseil juridique à la commercialisation : protection du nom et des marques, conseil en étiquetage, droit commercial, accompagnement à la mise en marché des vins en France et à l'export ;

> Pôle protection des terroirs et environnement : défense des terroirs et du Cahier des charges AOC, conseil en droit viti-vinicole, droit rural, droit de l'environnement et appui réglementaire ;

> Pôle restructuration du vignoble : aide et accompagnement au montage des dossiers de restructuration (individuelle et collective), appui pour les demandes d'autorisation de plantation et replantation ;

> Pôle Affaires publiques : défense des intérêts des AOC des Côtes du Rhône dans les débats réglementaires et législatifs aux échelons local, régional et national en lien étroit avec la CNAOC, la Fédération Régionale AOC et les instances de l'administration.

Le service juridique propose également deux contrats collectifs négociés à des tarifs et conditions avantageuses pour les adhérents :

- un contrat collectif d'assurance-crédit en partenariat avec Groupama ;
- un contrat collectif pour la mise en conformité vis-à-vis de la Responsabilité Elargie du Producteur des emballages ménagers en partenariat avec Adelphe.

Service Technique et Environnement

> Accompagnement technique au vignoble : audits d'exploitation, explications sur les Cahiers des charges, plan de contrôle…

> Mise en œuvre du Plan environnemental et de la Charte paysagère des Côtes du Rhône.

Service Communication

> Édition du magazine mensuel « Le Vigneron des Côtes du Rhône » ;

> Administration du site Internet du Syndicat général ;

> Édition de newsletters et de tout document de communication ;

> Relations presse et publiques ;

> Animation de réseaux sociaux et application mobile.

Service administratif et Communication interne

> Gestion administrative des actions du Syndicat et respect des impératifs statutaires.

> Transmission régulière des informations syndicales et du suivi des actions terrain à l'ensemble des salariés. Mise en place d'une circulation fluide de l'information entre les équipes et la direction, dans les deux sens, pour renforcer la coordination et l'implication de chacun.

Service Crus des Côtes du Rhône

> Actions de soutien, d'animation et de coordination des Crus des Côtes du Rhône, secrétariat pour les Crus septentrionaux, gestion de l'Antenne du Syndicat général à la Maison des vins de Tain l'Hermitage.

Service Animation du vignoble

> Actions de coordination et d'animation des 21 Côtes du Rhône Villages Avec Noms Géographiques, caves coopératives et syndicats locaux.

Service Finances et Ressources

> Activité comptable et financière : gestion financière du Syndicat (suivi des appels de cotisations, établissement du budget, bilans, actions financières…).

> Activité Gestion des données et informatique : gestion de l'identification/ habilitation et mise à jour de la liste des opérateurs, saisie et contrôle des obligations déclaratives, édition de statistiques.

> Informatique : développements et suivi des dossiers.

ORGANIGRAMME DU SYNDICAT DES VIGNERONS DES CÔTES DU RHÔNE

au 12.06.2025

Pour nous contacter par mail, saisissez l'initiale du prénom, suivie d'un point et du nom de famille, puis completez avec @syndicat-cotesdurhone.com

exemple pour Isabelle Gibier : i.gibier@syndicat-cotesdurhone.com

Président
Damien Gilles

Directeur
Laurent Jeanneteau
04 90 27 24 69

Assistante administrative
et Chargée d'accueil
Cathy Guippi
04 90 27 24 24

Assistante de direction
Chargée de communication interne et RSE
Marion Michel
04 90 27 24 23

Responsable RH,
Qualité & RSE
Lorine Martin
04 90 27 45 95

Assistante déploiement
démarche RSE en alternance
Pauline Lécuret
04 90 27 24 72

Responsable de service
Finances et Ressources
Igor Puybareau
04 90 27 24 45

Responsable de service
Juridique et Affaires publiques
Raphaël Brandazzi
04 90 27 45 96

Responsable de service
Communication
Isabelle Gibier
04 90 27 45 97

Responsable de service
Crus des Côtes du Rhône
Paul Marson
04 75 07 88 84

Animatrice
vignoble
Emmanuelle Berthomier
04 90 27 24 25

Responsable de service
Technique et Environnement
Biliana Arsic
04 90 11 46 19

Juriste chargée droit commercial
et propriété intellectuelle
Laura Bugand
04 90 27 24 62

Chargée de mission
Plan Collectif
Corinne Tisserand
04 90 27 24 30

Assistante comptable
Geneviève Ghilini
04 90 27 24 65

Assistante gestion des
obligations déclaratives
Marie Lopez
04 90 27 24 32

Assistante gestion des
obligations déclaratives
Bernadette Bermond Gonnet
04 90 27 24 77

Assistant gestion
administratif et gestion
des données
Nicolas Tacher
04 90 27 24 77

Gestionnaire
commerciale
Catherine Giraud
04 90 27 24 59

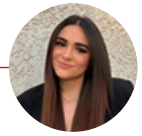

Assistante
communication
en alternance
Audrey Maffre
04 90 27 24 63

Assistante
administrative des
Crus septentrionaux
Myléna Desestret
04 75 07 88 83

Auditrice vignoble
Céline Coulange
06 78 31 56 38

Auditrice vignoble
Lysiane Maggi
06 78 29 67 05

Chargé des certications HVE -
Auditeur vignoble
Vincent Guillien
04 90 11 46 10

Chargée environnement
et bioversité
Lucile Chédorge
04 90 11 46 18

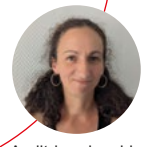

Auditrice vignoble
Delphine
Chabaud Vissac
06 78 31 34 59

Assistante service technique
Blandine Compagnon
04 90 11 46 13

Tracer une voie d'avenir pour les Côtes du Rhône

Une stratégie claire, un engagement collectif

Depuis 2023, le Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône s'est engagé dans une **feuille de route ambitieuse, portée par son président Damien Gilles.** Ce plan stratégique, qui s'étend jusqu'en 2026, repose sur **quatre axes majeurs :** maintenir une gouvernance engagée, assurer une rémunération juste et durable pour les vignerons, devenir une référence environnementale et mobiliser une équipe compétente et réactive.

Au cœur de cette dynamique : la **Responsabilité Sociétale des Entreprises** (RSE), devenue un levier essentiel du fonctionnement syndical. Initiée en 2022, cette démarche est aujourd'hui **pleinement intégrée** dans les orientations sociales, économiques, éthiques et environnementales. En novembre 2023, l'AFNOR a reconnu la solidité de cette stratégie en attribuant au Syndicat le label RSE "Niveau Confirmé", une distinction qui salue la capacité de la structure à **allier ancrage territorial, durabilité et appui aux exploitations.**

Défendre la viticulture à tous les niveaux

L'action du Syndicat se déploie à plusieurs échelles. Au niveau national, des propositions concrètes sont portées en collaboration avec la CNAOC pour **faire évoluer le cadre législatif et mieux sécuriser l'activité viticole.** Parmi elles : une évolution de la loi Égalim pour intégrer les coûts de production dans les contrats, la reconnaissance des organisations de producteurs dans la filière vin, ou encore la possibilité pour les interprofessions de diffuser des indicateurs de prix à titre informatif.

En région, les décisions **difficiles mais courageuses** ont été mises en place : distillation de crise, baisse des rendements, création d'un outil de régulation interprofessionnel, sans oublier un dialogue renforcé avec les établissements bancaires, afin d'accompagner les exploitants en difficulté.

Un ancrage local renforcé

Sur le terrain, les équipes du Syndicat ont **poursuivi leur travail de proximité :** réflexion à la simplification des Cahiers des charges, repérage des parcelles abandonnées via un contrôle interne du vignoble, accompagnement des exploitations engagées dans le plan national d'arrachage, ou encore optimisation des coûts de contrôle externe. Une carte interactive est également en cours de développement pour **valoriser les nombreuses démarches environnementales** mises en œuvre sur le territoire.

Dans un contexte tendu, le Syndicat a su **renforcer son plaidoyer auprès des décideurs politiques.** À l'automne, plusieurs **moments forts ont marqué cette mobilisation.** À Sainte-Cécile-les-Vignes, une délégation a rencontré Laurent Wauquiez pour présenter un projet de loi intégrant notamment la restructuration différée du vignoble. Quelques jours plus tard, c'est à Vignolis que les échanges se sont poursuivis, lors d'une visite de Bernard Cazeneuve. Enfin, à l'occasion du salon Medagri, une **intervention directe auprès de la ministre de l'Agriculture** a permis de rappeler les urgences de la filière : nécessité d'un prix juste et rémunérateur, application volontaire de la loi Égalim aux appellations, enveloppe complémentaire pour l'arrachage définitif et reconnaissance de l'arrachage temporaire dans les textes européens.

Construire l'unité pour peser davantage

Dans cette logique d'union, le Syndicat a initié en juillet 2024 la **création de l'AGPV Vallée du Rhône,** une structure de concertation informelle qui réunit ODG, syndicats agricoles, fédérations de caves et chambres d'agriculture. Son objectif : **construire des propositions partagées et porter une voix collective** auprès des pouvoirs publics.

Création de l'AGPV Vallée du Rhône le 17 juillet 2024.

Une dynamique collective pour rebondir

Cette mobilisation a trouvé un écho lors de la conférence de presse interprofessionnelle du 3 décembre. Production et négoce se sont accordés sur la nécessité d'un **prix juste et rémunérateur** pour le Côtes du Rhône rouge, garant de l'équilibre économique de la filière.

Avec des mesures structurantes, une stratégie claire, et un engagement fort à tous les niveaux, **le Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône se donne les moyens de construire un avenir durable, solidaire et ambitieux.**

Damien Gilles interpellant la Ministre de l'agriculture lors de Medagri en novembre 2024.

Conseils Juridiques
Protéger et défendre l'appellation

Afin de préserver la renommée et la qualité de notre appellation, il est essentiel de veiller à ce que son nom ne soit ni usurpé ni contrefait. Le Syndicat des Côtes du Rhône œuvre depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec l'INAO pour atteindre cet objectif.

Protection du nom : l'engagement du Syndicat

Face à chaque alerte, le Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône réagit en demandant le retrait des marques litigieuses et, si nécessaire, engage des procédures judiciaires pour faire cesser les utilisations abusives.

En 2024, l'appellation Côtes du Rhône a remporté **une victoire significative** devant la Cour d'appel de Paris, renforçant ainsi ses chances de succès dans les litiges futurs. En effet, la jurisprudence "New Rhône" confirme que **l'usage du terme « Rhône » est strictement encadré** et qu'aucune appropriation partielle ou fondée sur des pratiques illégales antérieures ne peut échapper aux règles de protection des appellations d'origine.

En combinant les signalements des vignerons et une surveillance active sur internet, le Syndicat a ouvert en 2024, **16 nouveaux dossiers** en France et à l'international, englobant les Côtes du Rhône et les Crus.

Sécurisation des marchés

Le Service de conseil juridique à la commercialisation accompagne les viticulteurs dans la sécurisation de leurs marchés en France et à l'étranger. En 2024, ce service payant compte **179 adhérents.** Depuis 2022, les adhérents bénéficient également d'un accompagnement par le partenaire Hillebrand dans leurs projets d'exportation. En outre, le Service offre l'accès à des prestations complémentaires telles que **l'assurance-crédit Groupama** (70 assurés pour l'année 2024) et **la surveillance des marques** (83 marques surveillées pour 32 adhérents en 2024).

Adelphe : un contrat collectif à visée de simplification administrative

Depuis 2023, le Syndicat est partenaire d'Adelphe, l'éco-organisme chargé du recyclage des emballages. Ce service gratuit compte **47 adhérents en 2024** et aide les viticulteurs à se conformer à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Ce contrat est une opportunité pour les viticulteurs de bénéficier d'un accompagnement collectif dans leur mise en conformité vis-à-vis de l'obligation légale de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Défense et valorisation des terroirs

Tout projet susceptible **d'influencer les zones viticoles AOC,** que ce soit leur réputation, leur environnement ou leur image, est soumis à l'examen du Syndicat général auprès de l'INAO. Ce processus implique également une consultation et un avis du syndicat local. Les initiatives peuvent donner lieu à différentes actions : ajustements pour minimiser l'impact, opposition formelle au projet (comme pour l'urbanisme, les éoliennes, les panneaux solaires, les carrières, les infrastructures liées à l'électricité et à l'eau, le nucléaire, etc.)

Contrairement à d'autres cultures agricoles, les parcelles classées en AOC par les experts de l'INAO ne peuvent être déplacées ou remplacées. Ainsi, **toute conversion d'une parcelle viticole à un usage urbain la prive définitivement de son potentiel de production AOC, sans possibilité de retour en arrière.**

Photovoltaïque et agrivoltaïsme : incompatibilité avec l'appellation

Dans le contexte de la loi APER de mars 2023 sur l'accélération des énergies renouvelables et du décret du 8 avril 2024 encadrant l'agrivoltaïsme, le Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône s'est **fermement opposé à toute implantation de projets photovoltaïques, y compris agrivoltaïques, en aire d'appellation.** Il a notamment exprimé sa position et travaillé en collaboration auprès des Chambres d'agriculture chargées de définir les zones agricoles susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol.

Face à la multiplication des projets agrivoltaïques en 2024, le Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône, en concertation avec les syndicats locaux, rappelle **que toute intervention de ce type porte atteinte à l'intégrité du vignoble, à son potentiel de production ou à sa cohérence territoriale, et est incompatible avec les exigences de qualité, de préservation des terroirs et de valorisation des AOC.**

Conseils personnalisés et accompagnement

Le Service Juridique a **apporté son expertise à plus de 1000 adhérents** en 2024, couvrant divers domaines du droit vitivinicole, de l'environnement, du social, du commercial, du rural et foncier.

L'engagement du Syndicat des Côtes du Rhône à **défendre les intérêts des viticulteurs** reste une priorité, et il encourage chacun à faire respecter ses droits en **sollicitant ses services pour toute question juridique.**

Plan Collectif de Restructuration : bilan et perspectives

Le Plan collectif 2022-2025, déployé sur trois campagnes (22/23 - 23/24 et 24/25), compte 1155 inscriptions pour une surface de 3 900,0875 ha.

Pour la campagne 2023-2024, 914 dossiers ont été enregistrés pour une surface prévisionnelle de 1411,45 ha, mais seuls 455 dossiers ont été déposés pour une demande d'aide et de paiement.

Les reversements effectués en **2024** :

> 108 avances ont été réglées pour un montant de 517 412,87 € ;

> 181 dossiers (paiements directs et soldes) ont été réglés pour un montant total de 2 004 464,90 € soldés ;

FranceAgriMer a reversé 2 521 877,77 € pour la campagne 2023-2024, comprenant l'avance, le paiement direct et le solde.

Le Service du plan collectif a accompagné les bénéficiaires dans le cadre du dispositif d'arrachage définitif, en répondant à leurs questions et en les assistant dans leurs démarches et demandes d'aide.

Ce service reste à votre disposition, en présentiel ou à distance, pour vous accompagner dans les démarches d'autorisation de plantation, les demandes d'aide et de paiement, etc...

Gestion Administrative

Assemblée générale du 11 juillet 2024.

Une mobilisation forte au service de la filière

La **mobilisation quotidienne** du Syndicat sur le terrain et auprès des différentes instances de la filière a permis d'aboutir à la mise en place de **dispositifs de gestion de crise majeurs,** tels que des **fonds d'urgence** et un **plan national d'arrachage définitif.** Plusieurs rencontres institutionnelles ont été déterminantes dans ce processus : échanges avec les préfets de la Drôme, du Gard et du Vaucluse, entretien avec le député européen Thierry Mariani, rencontre avec la ministre de l'Agriculture lors du salon Medagri, ainsi que des discussions avec le député Laurent Wauquiez. **Le pôle bancaire a également été activement sollicité,** avec l'organisation de trois réunions dédiées, dont l'une avec la Caisse régionale Alpes Provence du Crédit Agricole.

Parmi les actions notables de l'année, figure également l'organisation, sous l'égide de l'interprofession, d'une **conférence de presse commune** consacrée à la juste rémunération des vignerons. Par ailleurs, la **création d'un groupe de concertation informel — l'AGPV Vallée du Rhône —** a permis de favoriser les échanges entre acteurs de terrain et de renforcer la représentativité des vignerons auprès des pouvoirs publics.

Un rôle essentiel dans le fonctionnement du Syndicat

Dans ce contexte exigeant, le service administratif du Syndicat a assuré avec rigueur et constance le **bon fonctionnement de la structure et le respect des obligations statutaires.** En 2024, pas moins de 11 réunions de Bureau, 4 Conseils d'Administration et 2 Assemblées générales ont été organisés. Le Président a également souhaité **renforcer les échanges avec les caves coopératives** de l'aire d'appellation : trois réunions réunissant leurs président(e)s et directeurs(-trices) ont été tenues afin de dégager des pistes communes de réflexion.

Le service administratif a poursuivi l'ensemble de ses missions essentielles : gestion des relations avec les adhérents et les organismes professionnels, coordination logistique des déplacements, mise à jour des bases de données et des groupes de diffusion, suivi des dossiers techniques, traitement des demandes d'options, gestion des déclarations de sinistre dans le cadre du service assurance-crédit, ainsi que les commandes de registres de cave.

Il a également assuré le lien avec les services internes et contribué activement à l'organisation de diverses Assemblées Générales de syndicats locaux et partenaires professionnels.

Enfin, l'événement de la soirée privée organisée dans le cadre du Bar à Vins des Côtes du Rhône, le 27 juin, a connu un franc succès, illustrant **l'engagement du Syndicat dans la valorisation de l'appellation** avec la volonté de maintenir une **dynamique positive,** même dans un contexte difficile.

Un soutien constant dans un contexte de crise

Dans un contexte particulièrement sensible, le Syndicat des Côtes du Rhône, sous l'impulsion de son nouveau Président Damien GILLES, élu le 21 décembre 2023, a su faire preuve de **réactivité** et de **détermination**. Des **mesures structurantes** ont été mises en œuvre, notamment la **reconduction de la baisse des rendements** pour la récolte 2024 et **l'instauration d'un outil de régulation interprofessionnel.** Ces décisions, bien que difficiles, se sont révélées nécessaires pour assurer la stabilité et l'avenir de l'appellation.

Communication

Informer, valoriser, connecter : cinq outils à votre service

En 2024, le service communication du Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône a poursuivi sa mission première : **accompagner les vignerons au quotidien** en leur donnant accès à une information claire, utile et actualisée.

Qu'il s'agisse de valoriser les initiatives du terrain, de relayer les actualités techniques et réglementaires, ou de simplifier les démarches administratives, les outils mis à disposition ont été pensés pour répondre aux besoins concrets de la profession.

Pour cela, cinq canaux complémentaires sont mobilisés. Leur objectif est triple : **faciliter l'accès à l'information, valoriser les actions locales et offrir des services pratiques,** à tout moment de l'année.

Le magazine "Le Vigneron des Côtes du Rhône" : un outil repensé pour mieux vous informer

Le magazine **Le Vigneron des Côtes du Rhône** reste l'un des piliers de la communication du Syndicat.

En 2024, il a fait peau neuve avec une **nouvelle maquette** plus lisible et plus moderne, permettant de mettre en valeur des contenus toujours plus riches : dossiers de fond, témoignages, conseils juridiques, techniques et œnologiques. Chaque mois, les vignerons retrouvent dans ses pages une lecture ancrée dans leurs préoccupations du quotidien.

Il s'est enrichi cette année d'un **partenariat avec l'IFV** (Institut Français de la Vigne et du Vin), afin de répondre à la demande croissante d'articles liés au **machinisme viticole.** Quatre publications spécifiques ont vu le jour (choix des techniques de pulvérisation, nouvelles tendances innovation, essais robotique et tracteurs autoguidés...)

Pour prolonger l'accès à ces contenus, un **site internet dédié** a été lancé, donnant aux abonnés la possibilité de lire les articles en ligne, de consulter les archives, ou de s'abonner directement.

Il est désormais possible de s'abonner à une version 100% web, consultable en ligne sur **magazine.syndicat-cotesdurhone.com**

Un site web institutionnel repensé pour plus de clarté

En parallèle, le **site internet du Syndicat** a fait l'objet d'un **nettoyage complet** en 2024.

Réorganisé pour gagner en clarté, il propose désormais six rubriques principales accessibles librement, ainsi qu'un **espace PRO sécurisé** réservé aux adhérents.

Un agenda et une rubrique « Échos du vignoble » permettent également de relayer les événements et initiatives du terrain.

Le site a accueilli en moyenne **4 600 visiteurs uniques chaque mois** en 2024.

La newsletter : un rendez-vous d'information régulier

Autre rendez-vous régulier : la **newsletter hebdomadaire,** envoyée chaque vendredi.

Elle permet de **faire le point rapidement** sur les actualités de la filière : évolutions réglementaires, formations, dispositifs d'aide, informations économiques ou européennes.

Avec un **taux d'ouverture stabilisé à 45%** en 2024, cette lettre d'information demeure un outil précieux pour rester connecté à l'actualité du vignoble.

Une présence digitale structurée sur les réseaux sociaux

En 2024, le Syndicat des Côtes du Rhône a franchi une nouvelle étape dans sa communication digitale en élaborant une **stratégie éditoriale dédiée** à ses réseaux sociaux.

Un **calendrier de publication** a été mis en place, avec une ligne éditoriale différenciée pour chaque canal (Facebook, Instagram, LinkedIn).

Ces plateformes permettent non seulement de **relayer les actions syndicales,** mais aussi de **créer du lien** avec les vignerons, les partenaires institutionnels et le grand public.

Une application mobile innovante pour simplifier le quotidien

Gratuite et disponible sur le **Play Store** (rechercher « Syndicat CDR »), **l'application mobile du Syndicat** permet d'accéder directement à l'espace Pro du site et à différents services en ligne, tout en recevant des **notifications personnalisées.**

Elle s'est enrichie en 2024 d'un accès à un portail de stations météo connectées gratuites.

La **version 3** de l'application, prévue pour 2025, introduira **une fonctionnalité de signalement géolocalisé.** En cas d'incident sur une parcelle (pied manquant, dégât, fil arraché…), l'utilisateur pourra prendre une photo, la localiser automatiquement et partager l'information à son équipe.

À venir également : un **calendrier interactif des obligations déclaratives,** avec envoi de **rappels automatiques.**

En 2025, le service communication poursuivra ses efforts pour **renforcer la proximité avec les vignerons, valoriser les initiatives du terrain et simplifier l'accès à l'information utile** à chaque étape du travail viticole.

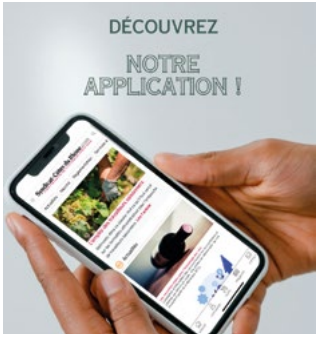

Technique et environnement
Un accompagnement au quotidien

Le contrôle interne orienté vers la détection des parcelles en friche et non taillées

Une des missions du Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône est la **réalisation du Contrôle interne.** Ce contrôle est le **garant du respect du Cahier des charges** des appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.

En 2024, le Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône a opté pour un **ciblage massif des parcelles laissées à l'abandon et non taillées.** Les résultats sont les suivants :

> **15 137 hectares visités ;**
> **2130 exploitations concernées ;**
> **537 hectares de friche détectés,** dont **370 hectares figurant effectivement au CVI** (soit 2,5 % des superficies) ;
> **98,2% des opérateurs ont réalisé l'action corrective demandée.**

Certification HVE : un engagement collectif pour la viticulture durable

27,5% des exploitations Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus des Côtes du Rhône **sont certifiées HVE via les structures collectives** mises en place par le Syndicat des Côtes du Rhône.

Les structures collectives du Syndicat (HVE I et HVE II) accompagnent près d'un quart des exploitations vers la certification HVE.

En 2024, ce sont :

> 673 exploitations certifiées par Bureau Véritas dans la structure collective I ;
> 184 exploitations certifiées par Certipaq dans la structure HVE II ;
> 27 000 hectares de SAU (Surface Agricole Utile) engagés dont 20 096 hectares de vignes.

Actions de l'organisme de certification (CERTIPAQ) en 2024

En 2024, le contrôle des conditions de production en Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, réalisé par CERTIPAQ de façon aléatoire par audit d'exploitation du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024, affiche :

> 1183,52 ha en AOC Côtes du Rhône sur 95 producteurs de raisins et 348,84 ha en AOC Côtes du Rhône Villages sur 37 producteurs de raisins ;
> 150 contrôles « récolte » en AOC Côtes du Rhône et 79 en AOC Côtes du Rhône villages.
> 124 contrôles « irrigation » en AOC Côtes du Rhône et 90 en AOC Côtes du Rhône villages.
> 19 contrôles « Vinificateurs » et 28 contrôles « Conditionneurs » en AOC Côtes du Rhône, 10 contrôles « Vinificateurs » et 18 contrôles « Conditionneurs » en AOC Côtes du Rhône Villages.

Sur l'année 2024, 1755 échantillons de vin ont été contrôlés : 1242 en Côtes du Rhône (dont 261 en vrac et 49 en vrac export) et 513 en Côtes du Rhône Villages (dont 83 en vrac et 11 en vrac export).

172 opérateurs ont eu une décision d'habilitation en 2024 dont 107 opérateurs en AOC Côtes du Rhône et 65 en AOC Côtes du Rhône Villages.

L'équipe des auditeurs vignoble.

Des appellations en mouvement

Procédure simplifiée de classement Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages

Les travaux des experts sur les 16 communes de la 3e tranche (Bourg-Saint-Andéol, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Livron-sur-Drôme, Le Pègue, Monbrison-sur-Lez, Rousset-les-Vignes, Chusclan, Pujaut, Saint-Geniès-de-Comolas, Tavel, Violès, Travaillan, Rasteau, Sablet, Vacqueyras) ont été terminés début 2025. Les premiers livrables sont attendus prochainement.

Variétés d'Intérêt à Fin d'Adaptation

Le Syndicat a lancé une expérimentation sur 4 cépages : vidoc N, floréal B, carignan B et vermentino B. Ces variétés ont été sélectionnées pour leur résistance au mildiou et à l'oïdium, répondant aux défis du changement climatique. Les vignerons peuvent implanter ces cépages jusqu'à 5 % de leur surface AOC tout en revendiquant l'appellation. Il y a possibilité de conventionner avec les exploitants ayant anticipé leurs plantations.

Laudun, le 18e Cru des Côtes du Rhône

Laudun est désormais reconnu comme le 18e Cru des Côtes du Rhône, avec une parution au Journal officiel en novembre 2024. Cette reconnaissance renforce la richesse et la diversité de notre territoire.

Biodiversité
Des actions qui se poursuivent et se structurent

Les vignerons des Côtes du Rhône construisent depuis une dizaine d'années une viticulture davantage tournée vers l'environnement.

Il est temps de partager ces évolutions positives plus largement et de continuer à **soutenir les viticulteurs dans leur transition agroécologique,** en mettant en avant la **valorisation de la biodiversité et l'amélioration des pratiques environnementales.**

Plantation d'arbres et d'arbustes : une dynamique territoriale qui s'élargit

Le Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône poursuit son engagement en faveur du retour de la haie dans le paysage viticole. Membre de deux consortiums dans le cadre des Pactes haies (Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes), il a pu renforcer son rôle de relais auprès des structures accompagnatrices, tout en bénéficiant d'un soutien financier pour ses actions de sensibilisation.

En Vaucluse, bien que ne faisant partie d'aucun consortium, le Syndicat a su orienter efficacement les vignerons vers des structures à même de les accompagner tant techniquement que financièrement. Ainsi, 6 projets ont pu être accompagnés grâce aux aides du Pacte sur le département du Gard et une 20 aine en Vaucluse, toutes aides financères confondues. Les données AURA ne sont pas disponibles à ce jour.

Vignes et arbres cohabitent dans les paysages des Côtes du Rhône.

Le projet **VITAM – Viticulture et Agroforesterie Méditerranéenne,** lancé en 2022, touche à sa fin en 2025. Il a permis d'enrichir les connaissances sur les interactions entre arbres et vigne, avec de nouveaux retours d'expériences concrets. Une synthèse des travaux est d'ores et déjà disponible dans le magazine "Le Vigneron" de mai 2025 et en ligne sur le site du Syndicat, rubrique BIODIV' – onglet Favoriser la biodiversité. L'intégralité des résultats sera consultable sur : **vitam.projet-agroforesterie.net**.

Le site du Syndicat met également à disposition des outils pratiques :

- Un **catalogue de végétaux locaux** en partenariat avec la pépinière Ceres Flore (devis en ligne possible),
- La **circulaire des douanes** précisant les règles de prise en compte des arbres dans la surface CVI,
- Une liste des **structures référentes** dans le cadre du Pacte haies.

Un nouveau secteur vitipastoral déployé en Vaucluse

Grâce à l'accompagnement du **CERPAM** (*Centre d'Etude et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée)* et au soutien financier de la **Compagnie Nationale du Rhône,** deux éleveurs ont pu pâturer deux nouveaux territoires en Vaucluse (secteur Sainte-Cécile-les-Vignes/Cairanne). Environ **300 hectares supplémentaires** sont ainsi intégrés à la dynamique vitipastorale, déjà bien présente sur plusieurs communes (Cairanne, Châteauneuf-du-Pape, Rasteau, Courthézon, Mondragon, Uchaux, Sérignan du Comtat…)

Pause sur l'accompagnement de l'OAB

En 2024, le Syndicat a concentré ses effort sur la recherche de financement et la structuration de projets de territoire. Ainsi, l'accompagnement des vignerons dans le cadre de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité n'a pu être maintenu. Un nouveau dispositif est à l'étude pour 2025.

De nouveaux projets de territoire en construction

En Vaucluse, le Syndicat a construit le projet **« Chiroptère & Viticulture »**, en partenariat avec le **Groupe Chiroptères de Provence** et entouré de nombreux prestataires techniques tels que la Chambre d'agriculture, le CERPAM, Agroof, Ceres Flore, Agrinichoirs, le laboratoire Novasol… Ce projet, financé par **l'Agence de l'eau** et la **CNR**, entrera en phase opérationnelle dès 2025 pour une durée de trois ans. Diverses actions seront financées comme les plantations d'arbres, la mise en place de vitipastoralisme, des analyses de sols et de présence des chauves-souris…

Des démarches similaires ont été entamées en 2024 pour les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. Un projet a été déposé fin mai 2025. Le Syndicat est en attente d'un retour de la DREAL AURA. À ce stade, les partenaires du Gard ne se sont pas engagés, mais des discussions seront relancées.

Une carte interactive pour valoriser les actions environnementales

Le Syndicat travaille à la création d'une **carte interactive en ligne,** outil de valorisation des actions agroécologiques menées dans l'aire d'appellation (plantation d'arbres et arbustes, certification et labellisation, vitipastoralisme...). Destinée au grand public comme aux vignerons, cette carte permettra de visualiser l'évolution des pratiques viticoles. Les résultats des groupes de travail comme les GIEE par exemple seront également mis en avant. En 2024, un prototype a été réalisé et les premiers échanges ont eu lieu avec les structures détentrices de données, notamment pour cadrer les aspects juridiques liés à la gestion des informations. La mise en ligne est prévue pour fin 2025.

Crus et Côtes du Rhône Villages Avec NG* : une dynamique collective au service du vignoble

**Côtes du Rhône Villages Avec Noms Géographiques*

Crus des Côtes du Rhône : un accompagnement renforcé

Le Syndicat des Côtes du Rhône, à travers son **service des Crus,** accompagne au quotidien les ODG dans la mise en œuvre de leurs projets. L'objectif est de porter des dossiers collectifs et communs aux Crus et à l'appellation régionale. Cela permet d'assurer une **cohérence territoriale, technique, politique et réglementaire** sur l'ensemble du vignoble.

Cette ambition s'est concrétisée en 2024 avec l'élaboration d'un **« plan des projets collectifs Côtes du Rhône et ses Crus ».** Présenté lors des deux **Commissions des Crus** annuelles, ce plan a été **validé par les élus des différentes appellations.** Il regroupe plusieurs chantiers stratégiques, discutés et construits en commun.

Une des commission des Crus.

Des travaux techniques pour anticiper l'avenir

Parmi ces projets, l'évolution des Cahiers des charges est au cœur des travaux, notamment avec une réflexion sur la **notion de repli.** Ces futures modifications seront également le moment d'ouvrir une **réflexion partagée** quant à une dynamique commune sur la mise en place des dispositifs **DEI (Droits Expérimentaux d'Intérêt collectif) & VIFA (Variétés d'Intérêt à Fin d'Adaptation),** ou encore l'interdiction de l'agri-viti-photovoltaïsme dans les Cahiers des charges, pour garantir la cohérence paysagère et la vocation agricole des terroirs.

Un accompagnement juridique renforcé

Avec le **soutien du service juridique du Syndicat,** plusieurs Crus ont engagé la **mise à jour de leurs statuts.** En parallèle, des actions réglementaires sont mises en place pour aider les vignerons à faire face aux problématiques concrètes qu'ils rencontrent.

Ainsi, dès 2025, **des ateliers juridiques pratiques** seront proposés aux opérateurs des Crus, sur des sujets comme le défrichement, la remise en culture ou encore les démarches administratives liées aux autorisations environnementales.

Optimiser les contrôles : un projet phare sur deux ans

Parmi les projets structurants lancés en 2024, figure un **chantier sur l'optimisation des coûts de contrôle.** Un **groupe de pilotage** réunissant plusieurs AOC et l'organisme de contrôle **Certipaq** a été constitué. L'objectif est de **dégager des pistes d'optimisation du contrôle** tout en maintenant leur qualité et leur exigence.

L'année 2025 sera consacrée à un travail d'analyse afin de **mettre en application les leviers d'optimisation dès 2026.**

Les présidentes et présidents des Côtes du Rhône Villages Avec Noms Géographiques, accompagnés d'Emmanuelle Berthomier, leur animatrice.

Côtes du Rhône Villages Avec NG* : une dynamique dans la durée

En 2024, grâce à une organisation structurée et des outils pratiques, la coordination entre les 21 Côtes du Rhône Villages Avec Nom Géographique gagne en efficacité. Cette mobilisation permet de **renforcer le positionnement de l'appellation** dans la stratégie globale des Côtes du Rhône.

Une communication fluide et des échanges réguliers

Pour faciliter la communication, plusieurs outils ont été déployés : un groupe WhatsApp pour réagir rapidement, des réunions en visioconférence dans le cadre de la Tournée des Présidents, et la rédaction en cours de fiches processus pour clarifier les étapes des projets collectifs.

Un nouveau tandem est également à la tête de la Commission Villages, avec **Xavier Anglès et Vincent Dessalles** en co-présidence.

Des points forts à valoriser

L'année 2024 a confirmé plusieurs avancées majeures :

> **Stabilité et engagement de la Commission Villages,** devenue un espace de travail fluide et constructif ;

> **Relations humaines solides** dans les échanges de terrain, avec un climat de confiance et un accueil bienveillant dans le vignoble ;

> **Maîtrise renforcée des données économiques,** grâce à des **présentations systématiques lors des Assemblées générales locales,** garantes de rigueur et de transparence ;

> **Organisation de la rencontre entre producteurs et négoce, avec des débouchés observés mais timides.**

Une mobilisation collective sur des sujets techniques et de promotion

Le dossier Extension Blanc a été animé activement auprès des **11 DGC concernées.** Cette démarche a reposé sur une **gestion proactive des concertations locales et la création d'un Groupe de Travail Blanc,** associant Présidents des DGC concernées et coopératives.

Cette mobilisation illustre la capacité des Côtes du Rhône Villages à **travailler ensemble autour d'enjeux techniques communs,** dans le respect des spécificités locales.

Enfin, **la participation croissante des Villages nommés** aux actions menées par l'interprofession témoigne d'une volonté partagée de développement de notoriété.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

Le 1er syndicat d'appellation labellisé RSE niveau Confirmé en France

Une année 2024 de consolidation de la démarche

Le Syndicat des Côtes du Rhône poursuit avec conviction sa démarche de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE),** engagée en mars 2022. Après l'obtention du **label RSE "Niveau Confirmé" en novembre 2023, une première en France pour un syndicat d'appellation,** l'année 2024 marque une étape de consolidation des engagements pris.

Un plan stratégique pour l'avenir

Construit autour de 2 enjeux majeurs : *Développer une commercialisation valorisée et pérenne et Devenir une référence environnementale et sociétale,* le plan stratégique des Côtes du Rhône 2023-2026 a été enrichi puis présenté lors de l'Assemblée générale du 15 février 2024. Il vise **à accompagner les vignerons** dans l'adaptation de leur potentiel de production aux évolutions du marché, **à renforcer le soutien aux adhérents et aux exploitations,** ainsi qu'**à encourager la diversification, l'innovation et les initiatives en faveur de l'environnement,** afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Un engagement reconnu

Bien plus qu'un simple concept, la Responsabilité Sociétale est aujourd'hui **au cœur de la vision et des missions** du Syndicat des Côtes du Rhône.

Très engagé auprès de ses adhérents, le Syndicat a su développer des actions concrètes, notamment en matière **d'accompagnement juridique** et de **préservation de la biodiversité.**

Par son **utilité sociale, environnementale et collective**, il s'affirme comme **un acteur de référence** et un **levier de succès pour l'avenir** des Côtes du Rhône.

Pilier n°1 - Développer une commercialisation valorisée et pérenne

Pour répondre aux défis économiques de la filière viticole, le Syndicat des Côtes du Rhône s'est donné pour objectifs de r**etrouver un équilibre entre l'offre et la demande, d'assurer une juste valorisation de la production, de favoriser la diversification et l'innovation,** ainsi que de **développer la commercialisation** en France et à l'export.

Où en sommes-nous en 2024 ?

Arrachage définitif
Dispositif d'arrachage définitif validé le 04/10/2024.

Réserve interprofessionnelle
Pérennisation sur 2024 de la réserve interprofessionnelle.

Création de l'AGPV
Réunion constitutive de l'AGPV* Vallée du Rhône le 17/07/24

*Association Générale de la Production Viticole

Pilier n°2 - Devenir une référence environnementale

Le Syndicat poursuit activement son engagement pour **devenir une référence en matière d'environnement.** Il continue de **promouvoir la biodiversité** dans les vignobles, **d'accompagner les structures** dans leur transition agroécologique, de **renforcer la communication** sur les enjeux environnementaux, de soutenir les initiatives locales en faveur de projets durables, et **d'adapter les pratiques viticoles** afin de mieux répondre aux défis écologiques. Parallèlement, les collaborateurs du Syndicat s'impliquent dans la réduction de leur propre empreinte environnementale.

Où en sommes-nous en 2024 ?

60 %
des surfaces certifiées en HVE et Bio (DREV 2024)

1800 hectares paturés
sur l'aire des Côtes du Rhône en Vaucluse

8 projets locaux
en faveur de la biodiversité

Au niveau du Syndicat

49 %
des réunions réalisées en distanciel pour limiter les déplacements.

44 %
de fournitures bureau écoresponsables

90 %
des déchets triés et recyclés

Pilier n°3 - Maintenir une gouvernance engagée et responsable

La gouvernance du Syndicat des Côtes du Rhône place la RSE au cœur de sa stratégie. Elle s'attache à assurer une **représentation politique forte** auprès du vignoble et de l'ensemble des parties prenantes, à **défendre les intérêts des vignerons et des appellations** des Côtes du Rhône, **à garantir une performance opérationnelle durable, à optimiser les services offerts** aux vignerons en **simplifiant leurs démarches,** à **accompagner l'évolution qualitative** des Côtes du Rhône et à **maintenir une communication interne de qualité** au sein du vignoble.

Où en sommes-nous en 2024 ?

90 %
taux de participation du Syndicat aux réunions du vignoble

858
entreprises viticoles engagées au sein des deux structures collectives HVE

93 % avis similaires à l'INAO
dans les dossiers de protection des terroirs

94 % de négociations réussies
dans les dossiers de protection du nom Côtes du Rhône

52 Newsletters
Diffusées / an à 4500 destinataires

Pilier n°4 - Mobiliser une équipe dynamique et compétente pour les vignerons

Le Syndicat s'engage à **valoriser le développement des compétences de ses collaborateurs, à faciliter l'intégration** des stagiaires et apprentis au sein de la filière régionale, à **garantir une communication interne de qualité,** à **structurer et renforcer sa démarche en faveur de la Qualité de Vie et de la Sécurité au Travail**, et à promouvoir un **dialogue social actif et constructif.**

Où en sommes-nous en 2024 ?

1,20 %
Part budget formation sur la masse salariale

91 %
de salariés formés

13 Jeunes
apprentis et stagiaires embauchés dans la filière viticole depuis 2019

80 %
des salariés satisfaits de leur bien-être au travail

80 %
Taux de satisfaction de la communication interne

Campagne 2023–2024 des AOC Côtes du Rhône : Un bilan contrasté mais des signaux positifs

Après plusieurs années perturbées par le contexte sanitaire et géopolitique, la campagne 2023–2024 s'est déroulée dans un climat économique tendu.

Sorties de chais en baisse

Les sorties de chais pour les AOC Côtes du Rhône (Régional, Villages et Crus) s'élèvent à **1 697 635 hl, en baisse de -6 %** par rapport à la campagne précédente. Les Crus méridionaux ont vu leurs vins conditionnés chuter de -27 %, contre -7 % pour les Crus septentrionaux. Les Côtes du Rhône Villages enregistrent un recul global de -10 %. **L'AOC Côtes du Rhône régional résiste mieux avec une baisse limitée** à -1 % en conditionné, mais les ventes en vrac diminuent de -6 %.

Progression des blancs, repli des rosés

Les vins blancs continuent leur percée avec une hausse de +11 % des sorties de chais par rapport à la moyenne des trois dernières campagnes. Cette croissance confirme une préférence marquée des consommateurs, notamment les plus jeunes.

En revanche, **les vins rosés reculent** de -18 %, en partie à cause d'un printemps et d'un début d'été frais, moins propices à leur consommation. La météo n'explique pas tout : l'évolution des habitudes de consommation reste à surveiller.

Contractualisations en hausse, mais retardées

Les volumes contractualisés pour l'AOC Côtes du Rhône atteignent **891 548 hl, soit +8 %** par rapport à 2022/2023, mais restent légèrement **inférieurs à la moyenne quinquennale** (914 000 hl). Cependant, la campagne a été marquée par **un retard de contractualisation :** seulement 34 % du volume 2023 étaient contractualisés en février 2024 contre 59 % à la même période l'année précédente. Cette lenteur s'explique par les difficultés à conclure des ventes dans un marché incertain.

En revanche, **la situation des Côtes du Rhône Villages est plus contrastée.** Le volume global des contractualisations s'est stabilisé, avec 135 000 hl à la fin de la campagne. Cependant, ce chiffre cache des disparités : les Côtes du Rhône Villages Avec Noms Géographiques ont enregistré un recul de -7 %, tandis que les CdR Villages Sans Nom Géographique ont progressé de +6 %, compensant ainsi la baisse générale.

Stocks : un assainissement salué

Le ralentissement des sorties de chais observé sur la campagne écoulée aurait pu laisser prévoir une hausse significative des stocks à la production. Il n'en est rien : les niveaux de stock des AOC Régionales et Villages **se stabilisent.** La distillation de crise (170 000 hl en 2023/2024) et la réduction des rendements ont permis de **réduire les stocks et de retrouver un équilibre** entre production et commercialisation.

Pour les Crus, l'analyse est plus complexe en raison des durées de vieillissement. Cependant, chez les Crus méridionaux, la hausse des stocks et la baisse des sorties dégradent les ratios. Certains atteignent 20 à 28 mois de stock, contre une moyenne habituelle de 15 à 17 mois.

Grande distribution : Côtes du Rhône résiste mieux

En grande distribution, les vins tranquilles poursuivent leur repli en 2024 : -4,4 % sur un an (données CIRCANA/CNIV à fin P13 2024). Toutes catégories confondues, les AOP reculent de -3,9 %, les IGP de -3,8 %.

Dans ce contexte, **l'AOC Côtes du Rhône limite son recul :** sur 2 ans, Côtes du Rhône n'a perdu que -3,8 % de ses volumes en GMS quand le rayon total est à -8,4 % et les AOP à -9,3 %.

À l'export : pression sur les valeurs

À fin novembre 2024, les exportations françaises de vins tranquilles reculent légèrement : -1 % en volume, -2 % en valeur. **Les Côtes du Rhône** suivent la même tendance : -2 % en volume, mais **-7 % en valeur,** traduisant des difficultés pour les cuvées les mieux valorisées.

Malgré ce contexte difficile, le début de la campagne 2024–2025 montre des signes positifs. Sur les cinq premiers mois (août à décembre 2024), les sorties de chais progressent de **+8 % :** +12 % en vrac, +3 % en conditionné.

Côté récolte, les premières estimations pour 2024 annoncent un volume historiquement bas, ce qui pourrait favoriser un **rééquilibrage durable** des marchés.

En résumé, le bilan 2023–2024 reste **globalement contrasté.** La baisse des ventes, la pression sur les prix et des marchés instables continuent de fragiliser la filière. Toutefois, **des mesures collectives** comme la distillation de crise et la maîtrise des rendements ont permis de **stabiliser les stocks.**

Les bons résultats des blancs, la reprise des sorties, et l'orientation positive du début de campagne 2024–2025 laissent espérer un redressement progressif. La filière montre ainsi sa capacité d'adaptation, malgré des marchés toujours incertains.

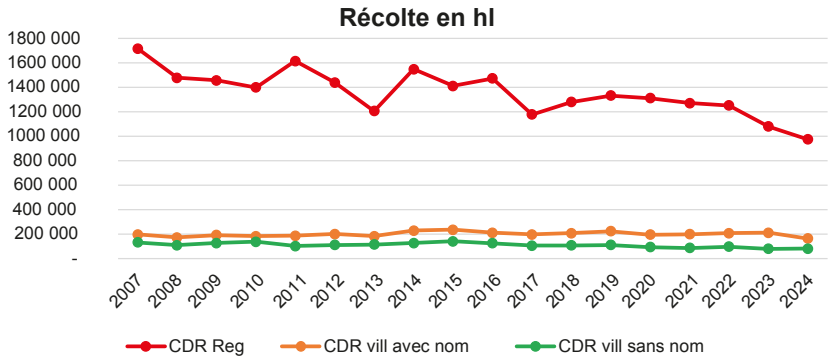

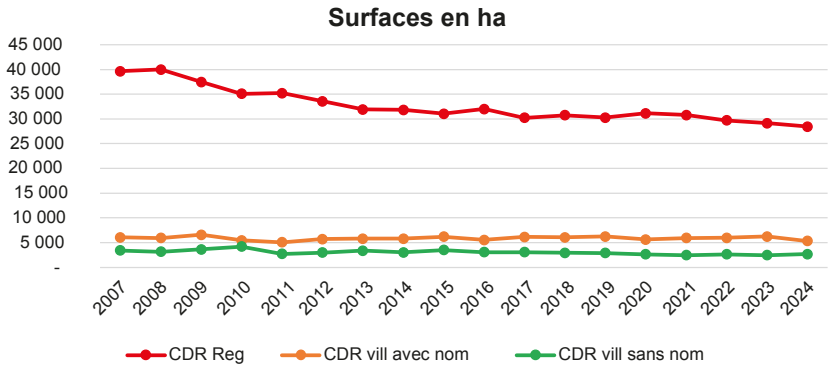

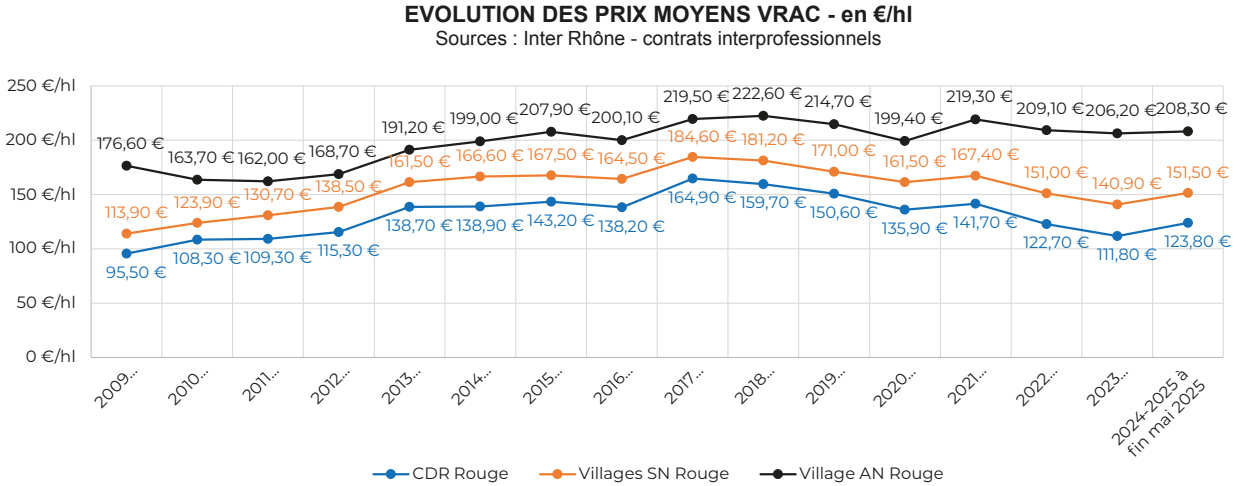

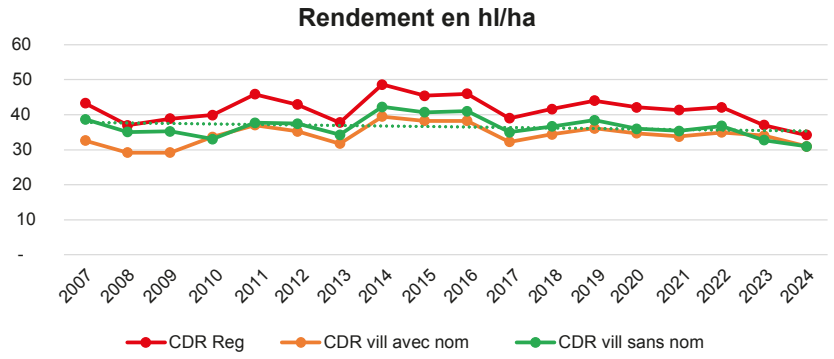

RAPPORT FINANCIER 2024

Le résultat de l'exercice 2024 est déficitaire de 36 339 €

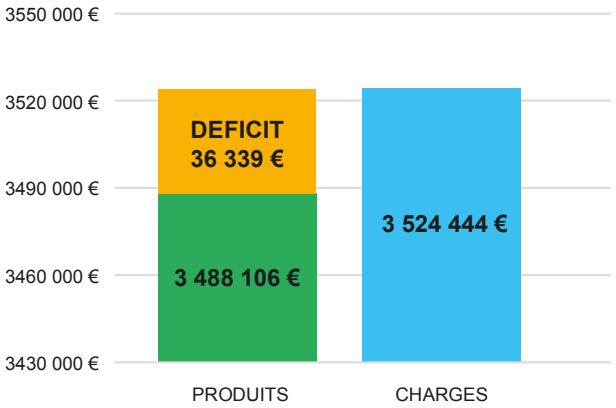

Les cotisations :

Le montant des cotisations s'élève à 1 197 892 €

Montant unitaire des différentes cotisations :

> Cotisation ODG CDR & CDRV 0,63 €/hl
> Cotisation syndicale 0,03 €/hl
> Cotisations Membres associés 0,44 €/hl
> Option pour les membres associés
> 0,15 €/hl pour du contrôle interne
> 0,05 €/hl pour la gestion de l'identification et des obligations déclaratives
> Cotisation EDV 60 € forfaitaire + 10 €/hl hap

Le montant de prestations s'élève à 808 290 €

> Le service de conseils à la commercialisation des vins
> Le service « plan collectif »
> La vente de capsules congés
> Le contrat collectif HVE
> L'espace publicitaire de notre magazine
> Des prestations diverses

Les produits de l'exercice 2024 pour 3 488 106 €

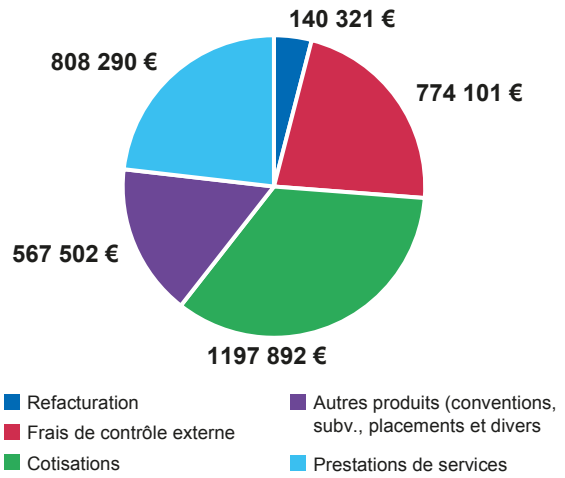

Les prestations de services 2024

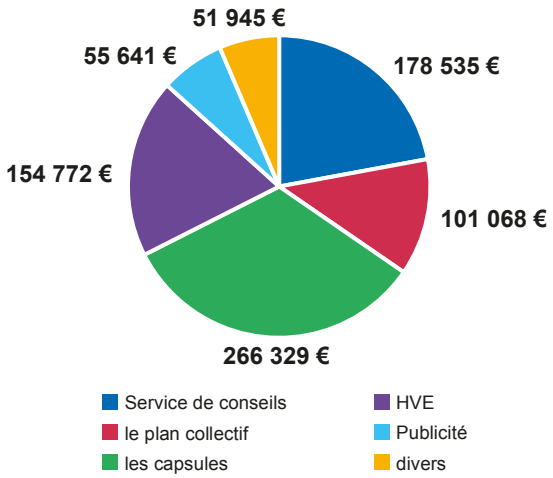

Les charges de l'exercice 2024 pour 3 524 444 €

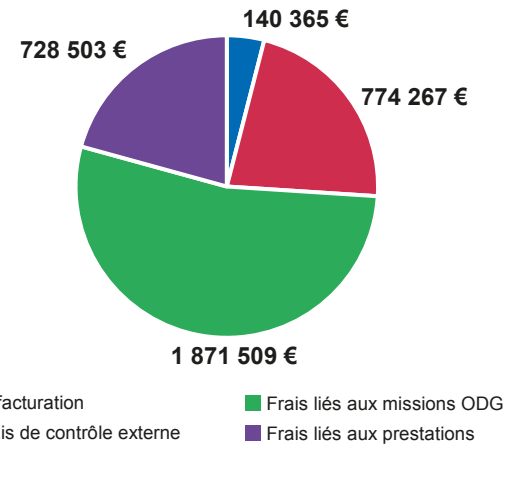

L'Institut Rhodanien,

Pôle d'expertise au service des Vignobles de la Vallée du Rhône

Depuis 2021, l'Institut Rhodanien fonctionne en Société par Actions Simplifiée (SAS) réunissant trois associés : Inter-Rhône, le Syndicat des Côtes du Rhône et l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV). Cette organisation lui permet de répondre efficacement aux enjeux majeurs de la viticulture rhodanienne, notamment le changement climatique et la diversification des productions en vins blancs et rosés.

Les missions principales de l'Institut se concentrent sur la gestion de ce changement climatique, le maintien du potentiel de production des vignobles, la promotion de l'agroécologie, le développement des « vins sans » (sans sulfites, sans alcool, etc.) et l'accompagnement du plan de diversification des vins blancs et rosés.

Les Rencontres Rhodaniennes : un moment fort d'échange et d'expertise

Pour la deuxième année consécutive, les Rencontres Rhodaniennes se sont tenues sous la bannière de la SAS Institut Rhodanien le 26 mars 2024. Plus de 100 participants étaient présents. La journée a porté sur deux thèmes majeurs : les causes des bas rendements observés et la diversification vers les vins blancs et rosés.

Ces sujets ont été abordés par des experts techniques et des professionnels de la filière. Une table ronde a permis un débat ouvert, suivi d'une séance de questions-réponses avec le public. Une dégustation de vins blancs et rosés a complété les échanges en illustrant concrètement les discussions.

Les présentations et les échanges sont disponibles sur la chaîne YouTube et le site internet de l'Institut Rhodanien, permettant ainsi un accès élargi à cette expertise.

Les Rencontres Rhodaniennes 2024.

Le site internet : un outil d'information et de ressources

Le site de l'Institut Rhodanien constitue une plateforme centrale pour diffuser l'ensemble des actualités techniques. Il propose des articles exclusifs et des comptes-rendus d'expérimentations qui approfondissent les thématiques clés de la viticulture et de l'œnologie.

Ce site met également à disposition des opérateurs des outils pratiques indispensables, parmi lesquels : des modélisations phénologiques, des bulletins techniques réguliers, des cartes interactives des parcelles et des zones affectées par la Flavescence Dorée, l'application météo du CNIV-PNDV, des fiches techniques et l'outil PreviBrett.

L'Info Technique : une newsletter mensuelle

Pour compléter cette offre, l'Institut diffuse chaque premier jeudi du mois une newsletter technique, « L'Info Technique ». Elle s'adresse aux opérateurs de la Vallée du Rhône et propose des fiches pratiques, des articles spécialisés et un panorama des actualités en viticulture, œnologie et microbiologie. Cette newsletter constitue un lien direct entre la recherche et les acteurs du terrain.

Vinothèque de cépages : un outil de connaissance et d'innovation

Depuis son lancement en 2022, la vinothèque de cépages purs de l'Institut Rhodanien s'enrichit chaque année. En 2023, un second millésime a été ajouté, apportant de nouveaux cépages et profils. Ces références sont à la disposition des professionnels de la filière pour mieux connaître la diversité des cépages locaux.

Parmi les nouveautés 2023 figurent le mourvèdre gris, le picardan, le soreli en blanc, le mourvèdre gris et l'aramon en rosé, ainsi que l'aubun en rouge. Ces vins sont accessibles à la dégustation pour tous les opérateurs, sous réserve d'une organisation via des structures représentatives comme les ODG ou les caves coopératives.

Sur le millésime 2024, l'Institut a concentré ses efforts sur les cépages accessoires en rouge et sur des variétés demandées par les professionnels. Parmi les 25 références disponibles, on retrouve :

- en blanc : Clairette blanche, Clairette rose, Floréal, Picardan, Piquepoul blanc, Grenache gris, Bourboulenc, Chenin blanc, Verdelho ;
- en rosé : Vidoc ;
- en rouge : Aubun, Brun argenté (Vaccarèse), Muscardin, Piquepoul noir, Terret noir.

Ces nouvelles références seront ouvertes à la dégustation fin 2025, les précédentes l'étant déjà. Les dégustations peuvent porter sur des cépages seuls, en assemblage avec d'autres vins de la vinothèque ou avec des vins apportés par les vignerons. Animées par une expertise viticole et œnologique, ces sessions visent à créer une dynamique collaborative favorisant une meilleure connaissance des cépages et terroirs du territoire.

En 2024, huit dégustations ont ainsi été organisées dans des caves coopératives, présentant les cépages d'intérêt pour les vignerons locaux.

L'Institut Rhodanien confirme ainsi sa place de pôle de compétence technique et d'innovation au service des vignobles de la Vallée du Rhône. Sa capacité à mobiliser chercheurs, techniciens et professionnels garantit un accompagnement adapté face aux défis actuels et futurs de la viticulture rhodanienne.

2024 : une année de transition pour renforcer les ambitions collectives

Les premières tendances commerciales de 2024 ont contraint Inter Rhône à travailler sur un plan de restructuration budgétaire permettant à l'ensemble des sections d'appellation de maintenir un bon niveau d'investissement promotionnel pour la valorisation des vins.. Un groupe de travail paritaire a été mis en place pour proposer des pistes d'ajustement. Ces propositions budgétaires et structurelles ont été validées lors de l'Assemblée générale du 8 novembre 2024.

Ce travail collaboratif avec les professionnels et les services de l'interprofession a permis de rétablir des équilibres budgétaires solides pour préparer sereinement les prochaines années.

Rhône Collectif : cap sur l'international et les vins blancs

L'année 2024 a marqué la deuxième phase du plan « Rhône Collectif », piloté par Inter Rhône. Ce programme vise à renforcer la notoriété des AOC rhodaniennes à l'international et à positionner la Vallée du Rhône comme une région viticole de référence, notamment en matière de vins blancs.

Au total, **113 événements** ont été organisés, rassemblant **7 910 professionnels.** L'opération « Rhône in White », lancée en 2023, s'est poursuivie avec succès : **8 événements dédiés aux blancs** ont permis de présenter **617 cuvées à 820 professionnels,** confirmant l'intérêt croissant pour cette offre encore trop peu connue.

Œnotourisme : une stratégie en construction

2024 a été une année charnière pour la structuration de l'offre œnotouristique de la Vallée du Rhône. Une phase de diagnostic a été menée avec les acteurs du territoire pour définir un positionnement clair et durable. Ce travail est le socle du plan d'actions 2025, avec une volonté affirmée de valoriser les terroirs tout en répondant aux enjeux de transition.

Changement climatique : une réponse collective

Face aux effets du changement climatique, la filière rhodanienne s'organise. En 2024, elle a renforcé ses actions sur le terrain : évolution des pratiques à la vigne et au chai, sélection de matériel végétal résilient, mise en avant de cépages anciens.

Un démonstrateur expérimental, installé dans le sud de la Vallée, verra le jour dans le cadre du projet national **VITILIENCE.** Piloté par l'Institut Rhodanien et l'IFV, ce dispositif sera un outil clé pour tester et transférer les bonnes pratiques d'adaptation climatique.

Création de l'association La Fumée Blanche

Une nouvelle association a vu le jour : **La Fumée Blanche.** Elle regroupe les opérateurs commercialisant des vins AOC Châteauneuf-du-Pape en bouteille. En tant que membre associé d'Inter Rhône, elle permet à ses adhérents de participer pleinement aux actions interprofessionnelles transversales : salons, dégustations presse, sélection image et partenariat, activations oenotourisme, accès aux études économiques ou aux travaux de l'Institut Rhodanien.

Une des opération « Rhône in White » à l'export

Les salons professionnels internationaux, vers de nouveaux horizons

En 2024, Wine Paris continue sur sa belle lancée et confirme sa place de leader pour les vins français. Prowein reste attractif pour les acheteurs avec une belle représentation internationale des exposants. Vinexpo America ne trouve pas son public à New York, et Vinexpo Asia revient à Hong Kong après 7 ans d'absence.

Formation : un levier stratégique pour la promotion

La formation reste un pilier fort d'Inter Rhône. L'objectif : sensibiliser les futurs professionnels (sommeliers, cavistes, enseignants) aux AOC rhodaniennes et en faire de véritables ambassadeurs.

En 2024, le programme « Vallée du Rhône Terroirs » a été déployé dans 122 établissements répartis dans 7 pays. Résultat : 1 830 élèves sommeliers ont été formés. L'année a aussi été rythmée par :

> 48 cours de dégustation

> 31 masterclass et ateliers

> 450 bouteilles dégustées dans les cours de cuisine d'Alain Ducasse

La sélection interprofessionnelle des vins

Organisée depuis 9 ans, la Sélection Interprofessionnelle a distingué 151 nouvelles cuvées ambassadrices de leurs appellations, dans les 3 couleurs. Des jurys composés de professionnels (œnologues, sommeliers et techniciens) et de dégustateurs amateurs ont dégusté et noté à l'aveugle les 1090 échantillons présentés. Inter Rhône a acheté près de 8700 bouteilles, identifiées par un macaron et stockées par l'interprofession, pour être ensuite utilisées durant toute l'année.

Les vignobles de la Vallée du Rhône sur les espaces digitaux

Les Vignobles de la Vallée du Rhône déploient une stratégie digitale en fonction de chaque plateforme sociale et en s'appuyant sur des contenus informationnels, pédagogiques et inspirationnels. Fin 2024, la communauté qui regroupe aussi bien le grand public que les professionnels et la presse a franchi la barre des 306 000 abonnés, affichant une hausse de plus de 21 % par rapport à l'année précédente.

Les relations presse et la stratégie d'influence

Le service presse déploie son activité dans 8 pays et œuvre à la construction de l'image et à la notoriété croissante des A.O.C. de la Vallée du Rhône.

En 2024, le service presse a continué à s'adapter à la transformation structurelle de l'univers de la presse (marketing de contenu, influence, partenariats), en créant des contenus pour anticiper et répondre aux demandes de la presse, orchestrer des temps forts d'échange avec les journalistes et influenceurs, et proposer des partenariats innovants et décalés. Le tout en travaillant en cohérence avec les demandes des acteurs du vignoble, de manière à les soutenir dans un contexte changeant et complexe. Chaque mois, le service presse d'Inter Rhône a reçu en moyenne plus de 6 journalistes.

Communication interne, informer et mobiliser

Pour renforcer les liens avec les adhérents, Inter Rhône mise sur une communication fluide : mailings hebdomadaires, lettres mensuelles, appels à échantillons… En 2024, 245 appels à échantillons ont été lancés pour la France, l'Europe et le Grand Export.

Une communication rafraîchie

Les AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages ont été mises à l'honneur à travers une stratégie de communication multicanale, qui met en lumière les engagements du vignoble et renforce leur notoriété, avec une attention particulière portée aux jeunes générations.

Cette année, la campagne sur les engagements "Du Côté de Ceux" (campagne de marque) a été complétée avec une campagne digitale sur le mode de dégustation rafraîchie des vins (campagne produit) à destination des jeunes générations sur la période estivale.

Campagne de communication « vins rafraichis ».

Le Service économique, entre collecte et analyses

Le Service Économique d'Inter Rhône a pour mission de rassembler et partager des informations économiques importantes pour les entreprises, les élus et les propres équipes de l'interprofession. Il utilise divers outils de collecte, incluant des mutualisations, des partenariats et des conventions avec des organismes comme le CNIV et la Douane.

Le service génère également ses propres données via des études, des enquêtes spécifiques et toutes les informations communiquées par les entreprises elles-même.

En 2024, il a pu partager ses informations et ses analyses via de nombreux circuits : l'espace adhérent, le mailing économique du vendredi, les Chiffres Clés mais aussi les nombreuses rencontres régulières avec les acteurs du vignoble. Le service a également participé à des événements comme les Mardis de l'Export et contribué aussi au magazine mensuel Le Vigneron des Côtes du Rhône.

Parmi les temps forts de 2024, on compte notamment le travail sur cinq avenants à l'accord inteprofessionnel 2023/2025 et les outils de régulation des AOC Côtes du Rhône & Villages et Ventoux, ou l'intégration du cru Laudun. Des études ont également été menées sur l'image et la commercialisation des vins.

En collaboration avec d'autres interprofessions, le service a géré des panels distributeurs et consommateurs et a établi un partenariat avec IWSR pour l'accès à des études de marché. Un chantier informatique a été lancé pour faciliter l'inscription et la logistique des vins pour les actions menées par Inter-Rhône. Et toujours, les équipes accompagnent les opérateurs au quotidien que ce soit en amont sur les questions d'obligations réglementaire, ou en aval sur les sujets économiques.

L'année 2024 aura été une étape structurante pour Inter Rhône, marquée par une nécessaire adaptation budgétaire, des avancées concrètes en communication, formation, œnotourisme, climat et accompagnement économique. Des fondations solides sont désormais posées pour poursuivre une stratégie ambitieuse, au service de toute la filière viticole rhodanienne.

Actualités européennes, nationales et régionales des vins AOC

Un plan d'arrachage

Le dispositif exceptionnel d'arrachage définitif de vignes mis en place en 2024 et porté au national par le Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône a suscité un fort intérêt. Au total, 5 418 viticulteurs ont déposé des demandes, couvrant une surface de 27 461 hectares. Parmi ces demandes, environ 1 300 viticulteurs ont exprimé le souhait d'arrêter totalement leur activité viticole, représentant près de 8 700 hectares. (Gard : 1 017 ha ; Drôme : 889 hectares, Ardèche : 286 hectares ; Vaucluse : 1 017 hectares ; Drôme : 889 hectares)

Ce plan d'arrachage représente une étape significative dans la restructuration du secteur viticole français, avec des implications majeures pour les régions concernées.

Trois victoires qui illustrent la force du collectif

Grâce au travail de la CNAOC et de sa fédération européenne EFOW, mais aussi à la mobilisation de la Fédération des AOC du Sud-Est et du Syndicat vignerons des des Côtes du Rhône, trois avancées majeures illustrent le travail effectué auprès des parlementaires et de l'administration :

> Le rehaussement du plafond d'exonération fiscale pour les transmissions familiales, passé de 500 000 € à 20 M€, permettra une économie pouvant atteindre 243 000 € pour 20 hectares transmis, tout en soutenant fortement les donations (60 % des cas) ;

> Un projet de loi introduit une contravention forfaitaire de 1 500 € par parcelle pour lutter plus efficacement contre la flavescence dorée en ciblant les vignes non entretenues, avec à terme un élargissement aux maladies non réglementées ;

> Enfin, une circulaire à venir simplifiera le calcul des surfaces déclarées au CVI en intégrant les aménagements utiles à l'exploitation (talus, fossés, tournières).

Le « Paquet vin » 2025 : des leviers concrets pour la vigne de demain

À la suite d'une concertation avec la filière vin qui souhaitait un document spécifique viticole, la Commission européenne a publié la première version du « Paquet vin » le 28 mars 2025. Ce texte doit encore être discuté entre Commission, Parlement et Conseil européen, en vue d'une publication espérée pour début 2026.

Le nouveau « Paquet vin » européen renforce la régulation des plantations en permettant aux États membres de limiter les autorisations au niveau régional, d'élargir sans sanction les possibilités de renonciation ou de non-utilisation, et de prolonger la durée de validité des autorisations de replantation jusqu'à 13 ans. Il simplifie également l'information au consommateur avec un étiquetage plus lisible (pictogramme pour les ingrédients et nouvelles catégories pour les vins désalcoolisés) et valorise l'œnotourisme via un accès élargi aux fonds européens pour les ODG. Sur le plan de la durabilité, le texte augmente jusqu'à 80 % le cofinancement des investissements liés à l'adaptation climatique, avec des propositions visant à élargir ces aides à la préservation des écosystèmes. Enfin, il appelle à plus de flexibilité budgétaire, à un meilleur usage des fonds PAC pour l'arrachage, et à un régime de promotion simplifié, notamment pour soutenir les petits producteurs.

Déclaration de revendication 2024 - AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus des Côtes du Rhône

Mise à jour au 05/02/2025

APPELLATION	Superficie revendiquée (Ha)				Volume revendiqué net (hL)				Rendement moyen				Rendement autorisé			VCI		VSI	
	TOTAL	Blanc	Rosé	Rouge	TOTAL	Blanc	Rosé	Rouge	TOTAL	Blanc	Rosé	Rouge	Blanc	Rosé	Rouge	Rouge	Blanc	Rosé	Rouge
Côtes du Rhône	**28 466,8292**	**2 067,8011**	**2 310,3945**	**24 088,6336**	**974 121,71**	**80 678,26**	**83 304,79**	**810 138,66**	**34,22**	**39,02**	**36,06**	**33,63**	**51**	**41**	**41**	**5**	**5**	**5**	**5**
Côtes du Rhône Villages	**8 005,7484**	**236,4440**	**58,9017**	**7 710,4027**	**247 959,48**	**7 425,41**	**1 571,37**	**238 962,70**	**30,97**	**31,40**	**26,68**	**30,99**							
sans dénomination géographique	2 672,2370	87,5024	10,6512	2 574,0834	82 740,33	2 903,47	254,52	79 582,34	30,96	33,18	23,90	30,92	44	38	38	4	4	4	4
avec dénomination géographique	5 333,5114	148,9416	48,2505	5 136,3193	165 219,15	4 521,94	1 316,85	159 380,36	30,98	30,36	27,29	31,03	41	38	38	4	4	4	4
Chusclan	199,6169		6,5704	193,0465	6 794,56		249,54	6 545,02	34,04		37,98	33,90							
Gadagne	117,1590			117,1590	3 442,09			3 442,09	29,38			29,38							
Massif d'Uchaux	160,8886			160,8886	4 047,58			4 047,58	25,16			25,16							
Nyons	73,1058			73,1058	2 712,75			2 712,75	37,11			37,11							
Plan de Dieu	1 219,2270			1 219,2270	41 793,01			41 793,01	34,28			34,28							
Puymeras	14,7194			14,7194	486,46			486,46	33,05			33,05							
Rousset les Vignes	19,9201	2,1220		17,7981	551,73	37,00		514,73	27,70	17,44		28,92							
Rochegude	124,0616	4,4944	1,4105	118,1567	3 066,87	80,00	43,00	2 943,87	24,72	17,80	30,49	24,91							
Roaix	125,4228	5,8234	1,3000	118,2994	3 681,72	205,50	47,00	3 429,22	29,35	35,29	36,15	28,99							
Sablet	351,4975	38,2456	6,1834	307,0685	10 755,96	1 273,23	184,56	9 298,17	30,60	33,29	29,85	30,28							
Sainte Cécile	300,8472			300,8472	9 489,36			9 489,36	31,54			31,54							
Séguret	485,2490	30,1140	23,6079	431,5271	14 360,68	957,15	642,75	12 760,78	29,59	31,78	27,23	29,57							
Signargues	512,5945			512,5945	17 410,14			17 410,14	33,96			33,96							
Suze la Rousse	183,2612			183,2612	4 977,69			4 977,69	27,16			27,16							
Saint Pantaléon les Vignes	20,9122			20,9122	680,00			680,00	32,52			32,52							
Saint Andéol	56,3312			56,3312	1 657,60			1 657,60	29,43			29,43							
Saint Gervais	71,0575	8,8068		62,2507	2 326,59	359,63		1 966,96	32,74	40,84		31,60							
Saint Maurice	105,6278	9,9296		95,6982	3 312,62	345,02		2 967,60	31,36	34,75		31,01							
Valréas	457,3942	19,1436		438,2506	11 854,97	451,29		11 403,68	25,92	23,57		26,02							
Visan	546,5194	30,2622	9,1783	507,0789	15 603,08	813,12	150,00	14 639,96	28,55	26,87	16,34	28,87							
Vaison la Romaine	188,0985			188,0985	6 213,69			6 213,69	33,03			33,03							
Crus méridionaux	**11 349,4328**	**897,0080**	**798,6531**	**9 653,7717**	**307 350,58**	**23 397,23**	**21 256,88**	**262 696,47**	**27,08**	**26,08**	**26,62**	**27,21**							
Beaumes de Venise	728,7024			728,7024	22 238,30			22 238,30	30,52			30,52			38	4			
Muscat de Beaumes de Venise	264,2409	236,3852	22,5478	5,3079	4 556,54	3 903,33	555,00	98,21	17,24	16,51	24,61	18,50	25	25	25				
Cairanne	888,6122	55,7499		832,8623	26 776,21	1 907,15		24 869,06	30,13	34,21		29,86	42		35	2			
Chateauneuf du Pape	3 142,1865	257,2742		2 884,9123	78 269,81	7 162,78		71 107,03	24,91	27,84		24,65	35		35				
Gigondas	1 205,2573	15,9691	8,3939	1 180,8943	33 363,00	464,23	183,56	32 715,21	27,68	29,07	21,87	27,70	44	36	36				
Laudun	588,7593	145,6302		443,1291	17 306,56	4 661,16		12 645,40	29,39	32,01		28,54							
Lirac	852,0170	101,1523	16,9072	733,9575	17 181,53	2 588,46	470,31	14 122,76	20,17	25,59	27,82	19,24	41	41	41	2			
Rasteau	934,5001			934,5001	28 634,86			28 634,86	30,64			30,64			35				7
VDN Rasteau	19,1225	0,1900	12,4408	6,4917	551,22	5,97	363,36	181,89	28,83	31,42	29,21	28,02			30				
Tavel	731,0104		731,0104		19 491,67		19 491,67		26,66		26,66								
Vacqueyras	1 444,5473	84,6571	7,3530	1 352,5372	40 703,19	2 704,15	192,98	37 806,06	28,18	31,94	26,25	27,95	38	36	32	4			
Vinsobres	550,4769			550,4769	18 277,69			18 277,69	33,20			33,20			38				
Crus septentrionaux	**4 472,1771**	**806,0200**	**0,0000**	**3 666,1571**	**164 623,63**	**27 284,48**	**0,00**	**137 339,15**	**36,81**	**33,85**		**37,46**							
Chateau Grillet	3,7484	3,7484			95,62	95,62			25,51	25,51			37						
Condrieu	220,9032	220,9032			7 167,30	7 167,30			32,45	32,45			41						
Cornas	164,2478			164,2478	4 938,26			4 938,26	30,07			30,07			42				
Cote Rotie	343,1891			343,1891	11 751,56			11 751,56	34,24			34,24			40				
Crozes Hermitage	2 073,3421	228,9575		1 844,3846	83 064,28	8 721,84		74 342,44	40,06	38,09		40,31	45		45				
Hermitage	135,9062	37,3910		98,5152	3 842,99	1 184,08		2 658,91	28,28	31,67		26,99	45		40				
Saint Joseph	1 414,5774	198,7570		1 215,8204	50 689,10	7 041,12		43 647,98	35,83	35,43		35,90	45		42				
Saint Peray Effervescents	2,9000	2,9000			61,38	61,38			21,17	21,17			54						
Saint Peray Tranquilles	113,3629	113,3629			3 013,14	3 013,14			26,58	26,58			47						
TOTAL CRUS	**15 821,6099**	**1 703,0280**	**798,6531**	**13 319,9288**	**471 974,21**	**50 681,71**	**21 256,88**	**400 035,62**	**29,83**	**29,76**	**26,62**	**30,03**							
TOTAL GENERAL	**52 294,1875**	**4 007,2731**	**3 167,9493**	**45 118,9651**	**1 694 055,40**	**138 785,38**	**106 133,04**	**1 449 136,98**	**32,39**	**34,63**	**33,50**	**32,12**							

Vignerons
des Côtes du Rhône

Syndicat des Vignerons
des Côtes du Rhône

6 rue des Trois Faucons - CS 60093
84918 Avignon cedex 9 - France
Tél. 04 90 27 24 24

syndicat-cotesdurhone.com